

Règlement du prix « Facile à lire Bretagne »

Préambule

L'établissement Livre et lecture en Bretagne développe une approche et des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la lecture auprès des publics dits éloignés et empêchés. Dans cette perspective, il impulse et accompagne les démarches de lutte contre l'illettrisme portées par les acteurs professionnels, son action s'inscrivant dans le cadre du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

L'établissement Livre et lecture en Bretagne s'est ainsi résolument engagé en faveur du développement de l'accessibilité des bibliothèques à tous les publics, à travers la promotion et le suivi d'une démarche « Facile à lire ». Cette démarche consiste à installer des espaces bien identifiés à l'intérieur ou à l'extérieur de la bibliothèque, pourvus d'un mobilier attractif et spécifique, et proposant des collections choisies de livres accessibles à des publics en difficulté avec la lecture.

Pour promouvoir et valoriser ces démarches « Facile à lire » en Bretagne, Livre et lecture organise et porte le prix « Facile à lire Bretagne ».

Article 1 : Un prix biennuel

Livre et lecture en Bretagne organise tous les deux ans le prix littéraire « Facile à lire Bretagne » en vue d'attribuer deux prix :

- Prix « Facile à lire auteur »
- Prix « Facile à lire bibliothèque »

Livre et lecture en Bretagne étudiera la possibilité d'étendre ce prix à d'autres structures, par exemple les librairies.

Article 2 : La remise des prix

Ces deux prix sont attribués ensemble tous les deux ans dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix « Facile à lire Bretagne », à une date et dans un lieu déterminés par Livre et lecture en Bretagne.

La première cérémonie ayant été organisée en 2017, la prochaine attribution de ces deux prix se déroulera en 2019.

Article 3 : Le comité de pilotage

Livre et lecture en Bretagne constitue, auprès de lui, un comité de pilotage du prix « Facile à lire Bretagne ». Ont vocation à intégrer le comité de pilotage (sans que cette liste ne soit ni exclusive ni contraignante) : L'association « Les chemins de lecture », les quatre bibliothèques départementales de Bretagne, des représentants des organismes de formation spécialisés dans le champ de l'illettrisme. Le comité de pilotage est chargé de suivre la mise en œuvre et l'organisation des deux prix, de faciliter et valoriser les actions autour du prix « Facile à lire Bretagne ».

Article 4 : Le prix « Facile à lire auteur »

4.1 : Objet du prix et critères

L'objet du prix est de récompenser 1 titre parmi 8 ouvrages sélectionnés par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage sélectionne 8 ouvrages répondant aux critères suivants :

- Œuvres de fiction (roman, nouvelle, album, BD, poésie...) ou livres sans textes (illustration, photographies) ou livres audios
- Ouvrages publiés depuis moins de trois ans
- Ouvrages de moins de 200 pages choisis pour leur facilité de lecture : textes courts, mise en page aérée, vocabulaire simple
- Possibilité de faire venir les auteurs ou d'autres acteurs du livre en lien avec le prix dans les bibliothèques et structures participantes de Bretagne

Lors de cette sélection, le comité de pilotage peut s'adjoindre toute structure ou personne compétente dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, du livre ou de la lecture.

4.2 : Votants

Votent pour la sélection du titre gagnant, les personnes de + 15 ans vivant en Bretagne. Les bibliothèques participantes sont incitées à cibler en priorité les personnes ne sachant pas lire ou ayant des difficultés à lire.

Une personne peut s'inscrire individuellement dans sa commune, en s'adressant à la bibliothèque municipale. Un établissement (foyer de vie, Maison pour tous, Mission locale, EHPAD...) peut inscrire plusieurs résidents / adhérents, en s'adressant à la bibliothèque municipale.

L'inscription est gratuite.

L'inscription n'oblige pas à lire tous les livres de la sélection.

4.3 : Accès aux livres

La sélection des livres retenus est accessible dans les bibliothèques départementales associées et dans les bibliothèques de Bretagne participantes.

4.4 : Votes

Le bulletin de vote est à retirer dans les bibliothèques participantes. Le bulletin est à déposer aux horaires d'ouverture des bibliothèques participantes et au plus tard à une date déterminée par Livre et lecture en Bretagne.

Chaque bibliothèque participante comptabilise les votes de leurs participants et transmet ses résultats au comité de pilotage qui centralise les votes et constate ainsi le titre gagnant ayant reçu le plus de votes. En cas d'égalité du nombre de votes, l'ouvrage le plus récent est celui qui remporte le prix.

4.5 : Prix

L'auteur retenu reçoit un prix, attribué par Livre et lecture en Bretagne. Ce prix est remis lors d'une cérémonie réunissant des lecteurs, les bibliothèques participantes, les partenaires et le comité de pilotage. Valeur du prix : 500 €

Article 5 : Le prix « Facile à lire bibliothèque »

5.1 : Objet du prix et critères

L'objet du prix est de récompenser deux bibliothèques participantes (une "grande bibliothèque" dans les communes de + 3000 habitants et une "petite bibliothèque" dans les communes de - 3000 habitants) pour leurs actions menées en faveur du « Facile à lire », selon les critères suivants :

- Mise en place d'un espace Facile à lire répondant à la « Charte d'utilisation du logo Facile à lire » adoptée par Livre et lecture en Bretagne, qualité de cet espace
- Développement d'actions de médiation et de rencontres auprès de publics en difficultés avec la lecture, nombre et qualité de ces actions
- Partenariats développés avec des structures du champs social (foyer de vie, Maison pour tous, Mission locale, EHPAD...), nombre et qualité de ces partenariats
- Une attention particulière sera portée aux bibliothèques qui, malgré des moyens humains et financiers modestes, réussissent à répondre avec qualité à ces différents critères

5.2 : Jury

Le jury est composé du comité de pilotage (une voix par structure représentée au sein du comité de pilotage), d'un représentant du Ministère de la culture (DRAC Bretagne), d'un représentant de la Région Bretagne et de toute autre structure sollicitée par le comité de pilotage et œuvrant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, du livre ou de la lecture. En cas d'égalité des votes, la voix de Livre et lecture en Bretagne est prépondérante.

5.3 : Bibliothèques participantes

Les bibliothèques peuvent participer au prix si elles possèdent en leur sein un espace Facile à lire. Le comité de pilotage détermine, à une date fixée et connue par avance, les bibliothèques retenues pour participer au prix, dans une limite maximale de 20. Le comité de pilotage sera particulièrement attentif à la volonté exprimée par l'ensemble des équipes de la bibliothèque et de la collectivité de rattachement de s'inscrire dans la démarche « Facile à lire ».

Les bibliothèques participantes s'engagent à acheter au moins un exemplaire de chacun des 8 titres de la sélection. Elles s'engagent à mettre tout en œuvre afin de toucher des personnes éloignées du livre, en sollicitant des partenaires, en communiquant localement autour de ce prix. Si elles reçoivent un auteur, les bibliothèques s'engagent à organiser au mieux cet accueil : communication, préparation de l'espace, matériel, pot de bienvenue...

5.4 : Rencontres et médiation

Des rencontres avec des auteurs des ouvrages retenus, des présentations et des lectures à haute voix ou toute autre forme de médiation sont proposées dans les bibliothèques ou les autres structures participantes, afin que les personnes puissent avoir accès aux livres. L'objectif est que les bibliothèques travaillent avec un ou des partenaires locaux afin de créer des rencontres avec des personnes qui ne lisent pas, ou peu, ou plus. Les livres de la sélection sont des supports pour des rencontres, des ateliers, des discussions avec les gens, sans l'objectif absolu de « faire lire ». Le prix met en avant l'idée de lire à haute voix, de montrer des illustrations, de faire écouter...

Livre et lecture en Bretagne, en concertation avec le comité de pilotage, coordonne auprès des bibliothèques et des autres structures participantes la circulation des auteurs et la mise en place des temps de médiation.

5.5 : Prix

Les deux bibliothèques (une "grande bibliothèque" dans les communes de + 3000 habitants et une "petite bibliothèque" dans les communes de - 3000 habitants) reçoivent chacune un prix, attribué par Livre et lecture en Bretagne, constitué d'un lot d'ouvrages « Facile à lire » d'une valeur de 200 € chacun.